

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 2022

Délibération n°22-12-12

L'an deux mille vingt-deux et le 15 décembre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Mallevall sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de membres en exercice : 35
- Nombre de membres présents : 27
- Nombre de votants : 32
- Quorum : 18
- Date de la convocation : 07 décembre 2022

**Objet : Environnement - Déchets Ménagers :
Responsabilités Élargies des Producteurs (REP)
Contrats territoriaux pour les jeux et jouets et les articles de bricolage et de jardin
non thermiques avec Éco-Mobilier**

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY : M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS : M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY : M. Patrick MÉTRAL, Mme Nathalie BÉAL, M. Yannick JARDIN,
Mme Brigitte BARBIER (*Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET*) -
CHUYER : Mme Béatrice RICHARD (*Pouvoir de M. Philippe BAUP*) -
LUPÉ : M. Farid CHERIET -
MACLAS : M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL : Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN : M. Michel DEVRIEUX (*Pouvoir de Mme Agnès VORON*),
M. Stéphane TARIN (*Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE*),
Mme Corine ALLIOD-KOERTGE -
ROISEY : M. Philippe ARIÈS -
SAINT-APPOLINARD : Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : M. Jean-Louis POLETTI (*Pouvoir de Mme Sylvie GUISSET*) -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF : M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE : M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN : Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY : M. Jean-Baptiste PERRET (*Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER*) -
CHUYER : M. Philippe BAUP (*Pouvoir à Mme Béatrice RICHARD*) -
PÉLUSSIN : Mme Franceline COMAS,
Mme Agnès VORON (*Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX*),
Mme Martine JAROUSSE (*Pouvoir à M. Stéphane TARIN*) -
ROISEY : M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : Mme Sylvie GUISSET (*Pouvoir à M. Jean-Louis POLETTI*) -

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

PÉLUSSIN : M. Jean-François CHANAL.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20221215-22_12_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2022

Affichage : 22/12/2022

M. le conseiller délégué expose que les cahiers des charges des deux filières à Responsabilité Élargie des Producteurs ont les objectifs suivants :

- pour les jouets : l'arrêté interministériel du 27 octobre 2021 fixe à horizon 2027 des objectifs de collecte de 45 % (en proportion des quantités mises sur le marché), de réemploi et de réutilisation de 9 % et de recyclage de 55 %,
- pour les articles de bricolage et de jardin : l'arrêté interministériel du 27 octobre 2021 fixe à horizon 2027 des objectifs de collecte de 25 % pour la catégorie 3 (matériels de bricolage) et de 20 % pour la catégorie 4 (produits et matériels destinés à l'entretien et l'aménagement du jardin), de recyclage de 65 % pour la catégorie 3 et de 55 % pour la catégorie 4 et de réemploi et réutilisation de 10 % pour la catégorie 3 et de 5 % pour la catégorie 4.

Les contrats territoriaux pour la période 2022-2027 ont été élaborés après concertation avec les associations représentant les élus et collectivités territoriales. Ils ont pour objet la prise en charge opérationnelle de ces déchets par Éco-Mobilier sur le territoire de la CCPR ainsi que le versement de soutiens financiers pour les tonnes de déchets collectées séparément (collecte par Éco-mobilier) et pour les tonnes de déchets collectées non séparément (collecte par le territoire).

Il est ainsi proposé au conseil communautaire d'approuver les contrats territoriaux pour la reprise des jeux et jouets et des Articles de Bricolage et de Jardin Non Thermiques (ABJ NTH) et d'autoriser M. le président à signer les documents afférents.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- Approuve les contrats territoriaux pour la reprise des jeux et jouets et des articles de bricolage et de jardin non thermiques avec Eco-mobilier,
- Autorise M. le président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Patrick MÉTRAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20221215-22_12_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2022

Affichage : 22/12/2022